

FICHE 1

PRÉSENTATION ET ÉCONOMIE GÉNÉRALE DU VOLET EMPLOIS DU PLF 2022

1 / Présentation du volet emplois du PLF 2022

L'exercice de déclinaison des évolutions d'emplois de la DGFIP pour 2022 s'inscrit dans le contexte suivant :

1.1 - En termes d'évolution quantitative

La loi de finances pour 2022 prévoit 1 600 suppressions d'emplois pour la DGFIP (objectif du COM), quantum minoré des gains de productivité (94 ETP) liés au transfert de certaines taxes douanières.

Ces suppressions s'inscrivent dans la perspective pluriannuelle annoncée dans le COM.

1.2 - En termes de répartition

Tous les services sont appelés à contribuer à l'effort de suppressions, y compris les services centraux.

Toutefois en 2022, les départements ne devront pas positionner de suppressions d'emplois dans les services relocalisés ainsi que dans les services supra-départementaux de création récente.

Une réserve non répartie permettra le cas échéant de faire face à des aléas/besoins nouveaux en cours d'année.

1.3 - En termes de typologies de mouvements d'emplois

Parallèlement à la traduction des suppressions de la loi de finances, des emplois sont redéployés entre les directions pour accompagner les transferts internes d'activité.

Les redéploiements d'emplois entre directions sont principalement liés à la mise en place des services relocalisés initiée en 2021 et qui se poursuit en 2022. Ces mouvements, qui permettent d'engager la création de 24 services supplémentaires, portent sur un total de 670 emplois.

1.4 - En termes de méthode

La méthode d'allocation généralisée des emplois du réseau des finances publiques (Magerfip) a été renouvelée dans le cadre du PLF 2020 afin de mieux prendre en compte la diversité des métiers, considérer leurs conditions d'exercice, et réduire le volume de suppressions dans les petites directions. La méthode MAGERFIP est inchangée cette année.

1.5 - En termes catégoriels

Toutes les catégories d'emplois, A+, A, B et C, sont appelées à contribuer à l'effort de suppression.

Toutefois, l'évolution des besoins des métiers justifie la poursuite du repyramidage des emplois au profit de la catégorie A. Aussi les suppressions d'emplois de A sont-elles en baisse cette année dans le réseau. De même, afin d'assurer le financement des emplois de CDL, 20 emplois de catégorie A sont créés dans 20 directions de 4ème catégorie (un pour chaque direction).

2 / Économie générale du volet emplois du PLF 2022

2.1 - Les évolutions du projet de loi de finances (PLF)

Il s'agit du volume de suppressions décidées en loi de finances, qui évolue ainsi :

PLF 2012	PLF 2013	PLF 2014	PLF 2015	PLF 2016	PLF 2017	PLF 2018	PLF 2019	PLF 2020	PLF 2021	PLF 2022 ¹
-2 438	-2 023	-1 988	-2 000	-2 130	-1 630	-1 600	-2 130	-1 500	-1 800	-1 506

2.2 - Les transferts entre programmes

Les transferts entre programmes budgétaires peuvent porter sur deux typologies d'opérations :

- les modifications de périmètre des missions, qui entraînent le transfert des moyens associés ;
- la participation à la dotation en emplois de services créés ou renforcés.

En PLF 2022, les transferts enregistrés pour le programme 156 sont tous liés à des modifications de périmètre :

		ETP
TRANSFERTS ENTRANTS	Réforme de la gestion des retraites de l'Etat (MEAE)	1
	Liquidation des taxes d'urbanisme	6
	Gestion du centre informatique polyvalent (CIP) de Noisiel	3
	Transfert des missions fiscales de la DGDDI vers la DGFIP	144
	TOTAL	154
TRANSFERTS SORTANTS	Projet résilience du réseau interministériel de l'État	-1
	Fermeture TAF	-2
	TOTAL	-3
SOLDE TRANSFERTS		151

1 Schéma d'emploi initial de 1 600 suppressions minoré des gains de productivité (94 ETP) liés au transfert de certaines taxes douanières.

Les transferts entrants sont liés à la poursuite de la réforme de la gestion des retraites de l'État et du transfert de missions au profit de la DGFIP (gestion du centre informatique polyvalent de Noisiel, liquidation des taxes d'urbanisme du MTE, certaines taxes gérées par la DGDDI).

Un transfert sortant bénéficie au projet Résilience du réseau interministériel de l'État et deux autres transferts sortants sont liés à l'évolution du réseau des trésoreries à l'étranger.

Le solde positif des transferts (+151) minore d'autant le volume des suppressions prévues (-1 355).

2.3 – Synthèse générale

	Suppressions	Transferts, renforts redéploiements internes	Evolutions Nettes	Transferts, renforts redéploiements externes	TOTAL
Services centraux	- 20	-711	- 731	+17	-714
Directions nationales et spécialisées	-147	+807	+660	+21	+681
Directions territoriales	- 1 554	+102	-1 452	+134	-1 318
Autre²	+27	-10	+17	-21	- 4
Total	- 1694	188	-1 506	151	- 1 355

La création de la Direction des projets numériques (DPN), regroupant des équipes en provenance du SSI et de Cap Numérique, se traduit par un solde net de transfert de 748 emplois des services centraux vers le service à compétence nationale DPN.

2 Avance sur le schéma d'emploi triennal et gains de productivité liés à la reprise des taxes douanières

FICHE 2

LA MÉTHODE D'ALLOCATION DES EMPLOIS

Les évolutions numériques et catégorielles des emplois de la DGFIP sont déclinées dans toutes les directions, qu'il s'agisse des services centraux, des directions nationales et spécialisées ou des directions territoriales.

Toutes les structures de la DGFIP, qu'elles entrent directement dans le champ de la méthode Magerfip (directions territoriales) ou pas (directions nationales et spécialisées et services centraux), contribuent aux suppressions d'emplois. Mais il est tenu compte de la nature, de l'évolution et des enjeux des missions exercées ainsi que des prélèvements antérieurs.

Parallèlement à la traduction des suppressions de la loi de finances, des emplois sont redéployés entre les directions pour accompagner les relocalisations des services dans les territoires et les transferts d'activité.

I. Les évolutions d'emplois dans les services centraux et les SCN rattachés

a) En centrale

Plusieurs typologies d'opérations concerneront les services centraux en 2022 :

- un effort de réduction des effectifs de 20 ;
- des créations d'emplois (en cours de gestion 2021 ou à venir) dont, notamment :
 - 34 créations d'emplois pour la constitution de la DTNUM³ ;
 - 6 emplois de data-scientists créés dans les services centraux, avec une animation DTNUM ;
 - 2 emplois de conseillers mobilité carrière (CMC), l'un chargé des cadres supérieurs en centrale, l'autre des cadres supérieurs des DNS, créés au sein du bureau RH-1B ;
- des transferts d'emplois entre DNS et services centraux :
 - 748 emplois nets ont été transférés à la DPN en cours de gestion 2021 ;
 - 22 emplois seront transférés au cours de l'année 2022 du service des ressources humaines au bénéfice du SARH pour accompagner un transfert de charges et de compétences ;
 - un transfert de 10 emplois en provenance des DISI pour la constitution de la DTNUM ;
- des transferts externes au profit des services centraux : 17 créations d'emplois au titre du transfert des taxes gérées par la DGDDI

3 Par ailleurs, la DTNUM sera renforcée d'un certain nombre d'emplois en 2022 (en cours d'évaluation).

b) Les SCN rattachés

En plus de la DPN, le SRE bénéficie d'1 transfert d'emploi entrant en provenance du MEAE.

c) Focus sur les opérations relatives à la sphère informatique (Centrale et SCN)

Comme annoncé au CTR du 1er février 2021 et au CTSCR du 7 octobre 2021, l'organisation informatique des services centraux de la DGFIP a évolué en profondeur en 2021 avec la mise en place au 1er janvier 2021 de la Délégation à la transformation numérique (DTNum) et au 1er septembre 2021, du nouveau service des systèmes d'information (SSI) et de la direction des projets numériques (DPN).

Ces opérations se caractérisent par 3 types de mouvements d'emplois : des transferts internes des anciennes structures du SSI et de Cap Numérique, des transferts internes de DISI vers la DTNum et des créations nettes d'emplois pour la DTNum.

Le solde des opérations réalisées en 2021 au terme de ces mouvements d'emplois est retracé dans le tableau suivant :

Affectation des ressources au 01/09/2021	
Nouvelles structures	Cible d'emplois
Délégation à la transformation numérique – DTNum	84
SSI	1 341
Dont Direction de la production numérique - DPN	1027
Solde des emplois des nouvelles structures	1425
Dont redéploiements :	1391
Dont créations nettes d'emplois :	34

Au titre de la gestion des taxes douanières, le SSI (DPN) bénéficiera de 6 créations d'emplois de catégorie A. Une création anticipée en 2021 figure dans la cible d'emplois du SSI du tableau ci-dessus. Cinq autres emplois seront donc créés en 2022.

II. Les évolutions d'emplois dans les directions nationales et spécialisées

Les directions nationales et spécialisées (DNS) réalisent au total 147 suppressions d'emplois.

En complément, elles sont également concernées par des transferts d'emplois d'autres programmes budgétaires et/ou des redéploiements d'emplois entre directions.

DIRECTION	Suppressions	Transferts, renforts et redéploiements	Total PLF 2022
DVNI	-2	-	-2
DNEF	-1	-	-1
DNVSF	-1	-	-1
DGE ⁴	-	+21	+21
DCST	-1	-	-1
SDNC	-1	+9	+8
DS AP/HP	-3	-	-3
DSFiPE et réseau étranger	-17	-3	-20
DNID	-4	-	-4
ENFIP	-12	-	-12
SARH ⁵	-3	+22	+19
DINR	-	+5	+5
SEJF (Service d'enquêtes judiciaires des finances)	-	+1	+1
DIRCOFI Est	-3	+2 ⁶	-1
DIRCOFI Ile de France	-7	-	-7
DIRCOFI Nord	-3	-	-3
DIRCOFI Centre Ouest	-4	-	-4
DIRCOFI Centre Est	-4	-	-4
DIRCOFI Sud Est Outre-Mer	-2	-1	-3
DIRCOFI Sud Ouest	-2	-	-2
DIRCOFI Sud Pyrénées	-2	+5 ⁷	+3
DISI Nord	-9	-1	-10
DISI Grand Est	-8	-1	-9
DISI Centre Ouest	-11	-4	-15
DISI Ile de France	-13	+1	-12
DISI Rhône Alpes Auvergne Bourgogne	-12	+13 ⁸	+1
DISI Sud Est Outre-Mer	-6	+2 ⁹	-4
DISI Sud Ouest	-11	-1	-12
Polynésie française	-	1	1
Nouvelle-Calédonie	-	-	-

4 Transfert DGDDI 20 A et un emploi IDIV en renfort

5 Dont transfert de 22 emplois du SRH prévus en 2022, dont la composition catégorielle n'est pas arrêtée.

6 Implantation de 2 emplois IDEX

7 SCAD DIRCOFI Sud Pyrénées et régularisation emploi

8 Dont création du Centre qualité des données de Montbard

9 Transfert CID Mayotte

DIRECTION	Suppressions	Transferts, renforts et redéploiements	Total PLF 2022
St Pierre et Miquelon	-	-	-
Wallis et Futuna	-	-	-
SCBCM Défense	-2	-1	-3
SCBCM Agriculture	-	-	-
SCBCM Intérieur	-	-	-
SCBCM Justice	-1	-	-1
SCBCM Ecologie	-	-	-
SCBCM Education nationale	-	-	-
SCBCM Finances	-2	-	-2
SCBCM Affaires sociales	-	-	-
SCBCM Premier ministre	-	-	-
SCBCM Culture	-	-	-
DDG Est	-	2	2
DDG Ile de France	-	1	1
DDG Nord	-	1	1
DDG Centre Ouest	-	1	1
DDG Centre Est	-	1	1
DDG Sud Est & Outre-Mer	-	1	1
DDG Sud Ouest	-	1	1
DDG Sud Pyrénées	-	1	1
TOTAL	-147	+79	-68

III. Les évolutions d'emplois dans les directions territoriales

La méthode MAGERFIP a fait l'objet d'une rénovation en 2019 visant, d'une part, à mieux appréhender la diversité des métiers et, d'autre part, à prendre en compte les conditions d'exercice des missions.

Elle demeure inchangée dans ses grands principes, à savoir une contribution proportionnelle corrigée à la hausse ou à la baisse en considération de la recherche d'une adéquation entre les emplois et les enjeux et charges.

A) Les renforts et redéploiements

Les redéploiements d'emplois entre directions sont principalement liés à la mise en place en 2021 des premiers services relocalisés.

Les mouvements d'emplois liés à la relocalisation font l'objet d'un traitement spécifique permettant la montée en charge progressive des services relocalisés. Ainsi le volume d'emplois n'est pas transféré immédiatement d'un département à l'autre mais sera lissé sur plusieurs exercices jusqu'au terme des opérations de relocalisations en 2026.

Par ailleurs, d'autres opérations de transfert, de renfort et de fléchages s'accompagnent de mouvements d'emploi au sein des directions et sont également détaillées dans les fiches départementales : renforts liés au transfert de certaines taxes gérées par la DGDDI, dissolution des CPS relais, transferts entre départements liés à la gestion des collectivités locales, réforme territoriale de la Dépense et des RNF dans le cadre de la réorganisation des ministères de l'éducation nationale et de la jeunesse et des sports (MENJS) et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI), réorganisation des services mutualisés outre-mer de la CDC (PGC / CSBanc), mise en place de la Déclaration Sociale Nominative dans les SLR et contribution à la modernisation des process du contrôle fiscal.

B) La contribution proportionnelle

La contribution proportionnelle déterminée dans Magerfip s'applique à l'ensemble des emplois implantés, à l'exception des services supra-départementaux de création récente.

Par ailleurs, deux mécanismes de franchise sont appliqués à l'assiette de la contribution proportionnelle : un abattement au titre des primo-affectés de catégorie C afin de tenir compte de la charge de formation qu'ils représentent pour les départements d'accueil, et une décote dégressive en fonction des emplois.

C) Les correctifs

Les suppressions déterminées par la contribution proportionnelle font l'objet de corrections, pour chaque département, à la hausse ou à la baisse, pour tenir compte des évolutions des métiers et de leurs conditions d'exercice.

1. Le correctif « charges et enjeux »

Il a pour objet de prendre en compte la dimension « charge de travail » et les enjeux dans la détermination du volume d'emplois alloué aux départements.

Pour chaque métier, une dotation cible en emplois est déterminée, sur la base de données de charges et enjeux, selon le produit entre le pourcentage de la « charge » nationale dévolue au département et les emplois mobilisés sur le métier au niveau national.

La correction en emplois est la différence entre les emplois mobilisés dans le département et ceux de la dotation cible. La correction est redistributive : les corrections négatives sont égales aux corrections positives.

2. Le correctif « environnemental »

Au-delà de la charge de travail et des enjeux, identifiés dans le correctif « charges et enjeux » de Magerfip, le correctif « environnemental » a pour objet de prendre en compte l'environnement dans lequel s'exercent les missions, et en particulier les difficultés auxquelles sont confrontés les publics entrant en contact avec les services.

Ce correctif s'appuie ainsi sur des critères de nature socio-économique portant notamment sur la part de population âgée, la part de population considérée comme pauvre au sens de l'INSEE ou encore sur les défaillances déclaratives et de paiement.

La correction est également redistributive.

3. Le correctif opérationnel

Ce correctif permet de faire évoluer le volume des suppressions de manière relativement cohérente d'une année sur l'autre et d'éviter des écarts trop importants par rapport au taux d'effort moyen national.

Ce sont au total 164 emplois qui sont ainsi redistribués cette année.

4. Le correctif « nivellement de la vacance d'emplois »

La démarche vise à procéder à une réallocation limitée des vacances d'emplois entre les directions, de façon à niveler le niveau des vacances d'emplois sur le territoire.

Cette réallocation, mesurée et encadrée, porte sur 89 emplois ainsi redéployés entre les départements. Elle est par ailleurs neutre et n'affecte pas le volume global des suppressions des emplois au niveau national.

Pour mesurer la vacance de chaque département, ont été prises en compte la moyenne de la vacance constatée sur les 3 dernières années ainsi que la vacance projetée calculée au 1^{er} janvier 2022 (hors relocalisations et tenant compte des suppressions d'emplois du PLF 2022).

DÉPARTEMENT		NOMBRE TOTAL D'EMPLOIS REALLOUES	CATEGORIE B	CATEGORIE C
01	AIN	-2	-1	-1
02	AISNE	4	2	2
03	ALLIER	-2	-1	-1
04	ALPES HTE PROVENCE			
05	HAUTES ALPES			
06	ALPES MARITIMES	5	3	2
07	ARDECHE	-1		-1
08	ARDENNES			
09	ARIEGE			
10	AUBE			
11	AUDE	-2	-1	-1
12	AVEYRON			
13	BOUCHES DU RHONE	-4	-2	-2
14	CALVADOS	5	2	3
15	CANTAL	2	1	1
16	CHARENTE			
17	CHARENTE MARITIME	5	2	3
18	CHER	-2	-1	-1
19	CORREZE			
21	COTE D'OR	2	1	1
22	COTES D'ARMOR	2	1	1
23	CREUSE			
24	DORDOGNE	4	2	2
25	DOUBS			
26	DROME			
27	EURE			
28	EURE ET LOIR			
29	FINISTERE			
2A	CORSE DU SUD			
2B	HAUTE CORSE			
30	GARD	2	1	1
31	HAUTE GARONNE	3	2	1
32	GERS			
33	GIRONDE			
34	HERAULT	-2	-1	-1
35	ILLE ET VILAINE	4	2	2
36	INDRE			
37	INDRE ET LOIRE	-2	-1	-1
38	ISERE	-3	-2	-1
39	JURA	-2	-1	-1

DÉPARTEMENT		NOMBRE TOTAL D'EMPLOIS REALLOUES	CATEGORIE B	CATEGORIE C
40	LANDES			
41	LOIR ET CHER	-2	-1	-1
42	LOIRE	-1		-1
43	HAUTE LOIRE	1		1
44	LOIRE ATLANTIQUE	-5	-2	-3
45	LOIRET	-2	-1	-1
46	LOT			
47	LOT ET GARONNE	3	2	1
48	LOZERE			
49	MAINE ET LOIRE	-2	-1	-1
50	MANCHE	-2	-1	-1
51	MARNE			
52	HAUTE MARNE			
53	MAYENNE	-2	-1	-1
54	MEURTHE MOSELLE			
55	MEUSE			
56	MORBIHAN	1		1
57	MOSELLE			
58	NIEVRE	2	1	1
59	NORD	5	3	2
60	OISE			
61	ORNE	-2	-1	-1
62	PAS DE CALAIS	5	2	3
63	PUY DE DOME	-1		-1
64	PYR. ATLANTIQUES	-2	-1	-1
65	HAUTES PYRENEES	3		3
66	PYR. ORIENTALES	3	2	1
67	BAS RHIN	-4	-2	-2
68	HAUT RHIN	-3	-2	-1
69	RHONE	-4	-2	-2
70	HAUTE SAONE			
71	SAONE ET LOIRE	-2	-1	-1
72	SARTHE	-2	-1	-1
73	SAVOIE	-2	-1	-1
74	HAUTE SAVOIE	-2	-1	-1
75	PARIS			
76	SEINE MARITIME	3	2	1
77	SEINE ET MARNE	4	2	2
78	YVELINES			
79	DEUX SEVRES	2	1	1
80	SOMME	-3	-2	-1
81	TARN	4	2	2

DÉPARTEMENT		NOMBRE TOTAL D'EMPLOIS REALLOUES	CATEGORIE B	CATEGORIE C
82	TARN ET GARONNE	1	1	
83	VAR	-2	-1	-1
84	VAUCLUSE	1	1	
85	VENDEE			
86	VIENNE	-2	-1	-1
87	HAUTE VIENNE	6	3	3
88	VOSGES	1		1
89	YONNE	-1		-1
90	TERR. DE BELFORT	1	1	
91	ESSONNE	5	3	2
92	HTS DE SEINE	-8	-4	-4
93	SEINE SAINT DENIS	-7	-4	-3
94	VAL DE MARNE	-4	-2	-2
95	VAL D'OISE			
971	GUADELOUPE			
972	MARTINIQUE			
973	GUYANE			
974	REUNION			
TOTAL		0	0	0

CTR EMPLOIS PLF 2022

FICHE 3

PLF 2021 - ÉVOLUTION GLOBALE DES EMPLOIS PAR DIRECTION

Les tableaux ci-après présentent l'évolution globale des emplois par catégorie et grade correspondant à l'ensemble des mouvements d'emplois du PLF.

I. VARIATIONS D'EMPLOIS DES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES

Département		EMPLOIS											TOTAL PLF 2022	Dont transferts et redéploiements
		AGFIP	AFIP	AFIPA	IP	IdivHC	IdivCN	Idiv Expert	A	B	Bgé	C		
01	AIN					-1	-2		-1	-3		-1	-8	-1,5
02	AISNE				2		2		1	4		-6	3	12,5
03	ALLIER					-1	-2		-1	-3		-2	-9	0,5
04	ALPES HTE PROVENCE					-4			3	15		7	21	25,0
05	HAUTES ALPES						-2			-1			-3	
06	ALPES MARITIMES				1				-7	-25		-25	-56	-26,0
07	ARDECHE					-4			1	4		-3	-2	3,0
08	ARDENNES						-1			-1		-2	-4	
09	ARIEGE					1	1		1	1		-3	1	3,0
10	AUBE			1		-4			2	5			4	9,0
11	AUDE				1	-1	1			-4		-1	-4	-0,5
12	AVEYRON				1	-1	-3		6	26		2	31	36,0
13	BOUCHES DU RHONE				3	-2			-9	-43		-56	-107	-43,0
14	CALVADOS				1	-3	-3		-2	-1		-1	-9	2,0
15	CANTAL					-1	-3		1	1		1	-1	
16	CHARENTE			1		-1	-1		3	12		32	46	53,5
17	CHARENTE MARITIME			1	1	-3	-2		-1	-1	-1	-4	-10	
18	CHER					-3			1	-2		-2	-6	
19	CORREZE				1	1	-5		1				-2	2,0
21	COTE D'OR					-1	-4		-2	-6		-4	-17	2,0
22	COTES D'ARMOR				2	-1	-3						-2	9,0
23	CREUSE				1	1	-3		2	5		3	9	10,0
24	DORDOGNE						-1		3	-2		-2	-2	5,5
25	DOUBS			1	1		-4		8	19		3	28	37,0
26	DROME					-3	-1		3	29		15	43	50,5
27	EURE					-4	-2		2	11	-1	3	9	20,5
28	EURE ET LOIR					-2	3		1	1		-3		11,5
29	FINISTERE			1	1		2		4	17		-5	20	36,0

Département		EMPLOIS										TOTAL PLF 2022	Dont transferts et redéploiements	
		AGFIP	AFIP	AFIPA	IP	IdivHC	IdivCN	IdivExpert	A	B	Bgé			C
2A	CORSE DU SUD					-1	-2			-1		1	-3	-0,5
2B	HAUTE CORSE					1				-1				-0,5
30	GARD				2	-1	2		-2	-7		-6	-12	
31	HAUTE GARONNE	-1		1	1				-4	-44		-49	-96	-60,0
32	GERS					1	-4		1	1			-1	2,0
33	GIRONDE			1	3	-2	-2		-4	-33		-32	-69	-40,0
34	HERAULT				1	-1	1		-4	-18		-22	-43	-24,0
35	ILLE ET VILAINE		-1	3	1	-3	2		1	2		2	7	29,0
36	INDRE					-1	-1		1			-2	-3	
37	INDRE ET LOIRE			1	1	-1	-2		-1	19		12	29	37,0
38	ISERE		1	1	4	-5	-5		-1	-16		-16	-37	1,5
39	JURA					1				-1		-3	-3	1,0
40	LANDES			2	1		1		5	-7		-3	-1	5,5
41	LOIR ET CHER				1	-2	1		1	-3		-4	-6	1,0
42	LOIRE			1	1	-1	-1		4	7		-4	7	22,0
43	HAUTE LOIRE				1	-1	-3		1	2		-1	-1	2,0
44	LOIRE ATLANTIQUE			1	2	1	3		-2	-13		-26	-34	-11,0
45	LOIRET					-4	-1		-1	-2		-6	-14	1,0
46	LOT				1	-1	1		7	32		2	42	46,0
47	LOT ET GARONNE						-1			-2		-1	-4	-0,5
48	LOZERE		1	-1		1	-3		1	3		1	3	4,0
49	MAINE ET LOIRE						-1			-1		-7	-9	2,0
50	MANCHE			1		1	1		-1	-5		-7	-10	0,5
51	MARNE					-3	-1		-2	-4		-3	-13	6,0
52	HAUTE MARNE				1	-4	-1		2	15		8	21	24,0
53	MAYENNE				2		-1		1	-4	-1	-4	-7	
54	MEURTHE MOSELLE				1	-2	1		-3	-1		-6	-10	2,0
55	MEUSE						-2		1	-1		-2	-4	
56	MORBIHAN			1	1	-2	-2		-1	-6		-4	-13	
57	MOSELLE			1	1	-1	-3	-1	-3	-2		-8	-16	
58	NIEVRE				1	-3	-1		4	17		32	50	51,0
59	NORD			2	3	1	-2		-6	-67		-61	-130	-50,0
60	OISE					-1	-2		-1	-3		-2	-9	12,0
61	ORNE					-1				-5		-3	-9	-1,0
62	PAS DE CALAIS			2	3	-2	-1		7	-3		-23	-17	19,5
63	PUY DE DOME			1	-1	-4	-5		-2	8		4	1	13,0
64	PYR. ATLANTIQUES			2			2		3	-7		-6	-6	4,0
65	HAUTES PYRENEES				1	-3			2	3		5	8	7,0
66	PYR. ORIENTALES				1	-3	-2			-2			-6	-0,5
67	BAS RHIN			1		-3	-3			-3		-12	-20	-1,0
68	HAUT RHIN				1	-1	-1			-1		-11	-13	6,0
69	RHONE		1		1	-4	-2		-9	-43		-46	-102	-66,0

Département		EMPLOIS											TOTAL PLF 2022	Dont transferts et redéploiements
		AGFIP	AFIP	AFIPA	IP	IdivHC	IdivCN	Idiv Expert	A	B	Bgé	C		
70	HAUTE SAONE				1				1	-3		-2	-3	
71	SAONE ET LOIRE			1	1	-1	-5		-1	1		-5	-9	5,5
72	SARTHE			1		-4	-1		-1	-3		-2	-10	-1,5
73	SAVOIE			1		-1				3		-6	-3	7,5
74	HAUTE SAVOIE				2	-2	-1		-1	-1		-6	-9	1,0
75	PARIS		-1	-2		-4	-8	1	-16	-60		-102	-192	-64,0
76	SEINE MARITIME			1	1	-2	-3		-3	-10		-8	-24	3,0
77	SEINE ET MARNE				2	-5	2		-5	-23		-15	-44	-16,0
78	YVELINES				3	-1	1		-6	-36		-46	-85	-39,0
79	DEUX SEVRES					-3	-1			-1			-5	0,5
80	SOMME			-1	1	-2	-3		-2	3		-2	-6	9,0
81	TARN				1	-2	-4					-1	-6	1,5
82	TARN ET GARONNE					-1	1		1	1		-1	1	2,0
83	VAR				1	-6			-2	-15	-2	-14	-38	-2,5
84	VAUCLUSE					-2	2		-1	-3	-1	-8	-13	-0,5
85	VENDEE				1	-2	-5			-1		-4	-11	
86	Vienne								-1	-2		-3	-6	
87	HAUTE VIENNE				2	-3	-4		-3	3		3	-2	4,0
88	VOSGES			1	-1		-4			7		16	19	28,5
89	YONNE				3	-2			2	-1		-2		9,5
90	TERR. DE BELFORT									-1		-1	-2	
91	ESSONNE				1	1	4		-5	-22	-1	-24	-46	-24,0
92	HTS DE SEINE				1	-4	1		-13	-39		-44	-98	-47,0
93	SEINE SAINT DENIS				3	-2	1		-3	-13		-37	-51	-6,0
94	VAL DE MARNE			2	2	-1	1		-6	-27		-38	-67	-29,0
95	VAL D'OISE				2	-7	4		-5	-13		-14	-33	-16,0
971	GUADELOUPE					1				3		1	5	3,5
972	MARTINIQUE					1	1					-2		-0,5
973	GUYANE						2			1		-1	2	2,0
974	REUNION				1	-2	3		-2	3		-7	-4	3,0
976	MAYOTTE					1	-1		1	2		-1	2	
TOTAL DRFIP-DDFIP		-1	1	30	80	-146	-90	0	-56	-386	-7	-743	-1318	136

II. VARIATIONS D'EMPLOIS DES DIRECTIONS NATIONALES ET SPÉCIALISÉES

DIRECTION	EMPLOIS													TOTAL PLF 2022
	AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv expert	A	B	B géo	C	CTL		
DVNI				-2		2		-2						-2
DNEF					-1			1			-1			-1
DNVSF				1	2	-3					-1			-1
DGE						1		20						21
DCST									-1					-1
SDNC			1			2		5	1		-2	1		8
DS AP/HP					2	-2		-1			-2			-3
DSFiPE et réseau étranger					-1				-10		-9			-20
DNID							4	-4	-2		-2			-4
ENFiP				-1		+1		-1	-4		-7			-12
SARH											-3			-3 ¹⁰
DINR				1			-1		2		3			5
Service d'enquêtes judiciaires des finances					1			1	-1					1
DIRCOFI Est							2	-2	-1					-1
DIRCOFI Ile de France								-7						-7
DIRCOFI Nord								-2			-1			-3
DIRCOFI Centre Ouest							1	-4	-1					-4
DIRCOFI Centre Est								-1	-1		-2			-4
DIRCOFI Sud Est Outre-Mer								-2	-1					-3
DIRCOFI Sud Ouest			1					-1	-1		-1			-2
DIRCOFI Sud Pyrénées			1			1		2	-1					+3
DISI Nord					1	-1		10	-9		-11			-10
DISI Grand Est								-1	-5		-3			-9
DISI Centre Ouest								11	-10		-16			-15
DISI Ile de France								6	-8		-10			-12
DISI Rhône Alpes Auvergne Bourgogne					1			1	5		-6			+1
DISI Sud Est Outre-Mer				1			1		-1		-5			-4
DISI Sud Ouest					1			-1	-5		-7			-12

10 Hors transfert prévu de 22 emplois du SRH vers SARH, dont la composition catégorielle n'est pas encore arrêtée.

DIRECTION	EMPLOIS												TOTAL PLF 2022	
	AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv expert	A	B	B géo	C	CTL		
Polynésie									1					1
Nouvelle-Calédonie														-
St Pierre et Miquelon					-1	1								-
Wallis et Futuna														-
SCBCM Défense				-1	1	-1						-2		-3
SCBCM Agriculture														-
SCBCM Intérieur						-1		2	1			-2		-
SCBCM Justice								1				-2		-1
SCBCM Ecologie														-
SCBCM Education nationale														-
SCBCM Finances												-2		-2
SCBCM Affaires sociales														-
SCBCM Premier Ministre					1	-1								-
SCBCM Culture														-
DDG Est				-1			1	2						2
DDG Ile de France				1										1
DDG Nord				1										1
DDG Centre Ouest				1										1
DDG Centre Est				1										1
DDG Sud Est & Outre-Mer				1										1
DDG Sud Ouest				1										1
DDG Sud Pyrénées				1										1
TOTAL DIRECTIONS NATIONALES ET SPÉCIALISÉES			3	5	7	-1	8	33	-52			-94	1	-90

FICHE 4

FOCUS SUR LES OPÉRATIONS DE RELOCALISATION ET DE TRANSFERT

Les transferts d'emplois entre structures DGFIP sont particulièrement importants cette année, en raison essentiellement de deux opérations d'ampleur : transferts DGDDI et relocalisations.

I. Opérations de transfert DGDDI

144 emplois sont transférés à la DGFIP en 2022 dans le cadre du transfert de la gestion des taxes intérieures de consommation (TIC) et de la TVA à l'importation.

Le transfert des emplois de la DGDDI vers la DGFIP se poursuivra en 2023 et 2024 au rythme des transferts de taxes, droits et amendes.

Le tableau ci-après présente la répartition des 171 emplois que la DGFIP implantera en 2022 dans le réseau, en centrale et à la DGE sur le périmètre des taxes transférées.

	PLF 2022
Centrale	+17
DGE	+20
Réseau	+134

II. Opérations de relocalisations

a. Le tableau ci-après présente la liste des opérations de relocalisations, avec pour chaque site le nombre d'emplois implantés.

département	commune	Nb d'agents 2021	Nb d'agents 2022	Répartition catégorielle des emplois implantés en 2022			
				A+	A	B	C
42	Roanne	11	17	2	5	6	4
60	Noyon	13	7		1	1	5
07	Tournon-sur-Rhône	21					
24	Bergerac	24					
25	Besançon	6	10	0	0	6	4
28	Châteaudun	30	10	0	1	8	1
36	Châteauroux	25					
39	Lons-le-Saunier	35					
44	Châteaubriant	25					
48	Mende	20					
51	Châlons-en-Champagne	19					
53	Laval	34					
59	Denain	26					
62	Lens	50					
64	Pau	37					
64	Pau	6	6	1	5	0	0
71	Mâcon	38					
80	Amiens	11	5	1	0	2	2
87	Limoges	31					
87	Limoges	9	7	0	0	4	3
88	Saint-Dié-des-Vosges	20					
88	Épinal	3	22	0	0	4	18
21	Montbard		15	0	1	2	12
25	Besançon		30	2	9	18	1
02	Château-Thierry		10	1	2	5	2
10	Troyes		10	1	2	5	2
12	Decazeville		35	2	6	25	2
16	Angoulême		50	1	3	15	31
22	Guingamp		10	1	2	5	2
23	Guéret		10	1	2	5	2
26	Valence		50	2	4	30	14
27	Pont-Audemer		25	1	2	15	7
29	Morlaix		41	2	6	30	3
35	Fougères		24	1	1	12	10
35	Redon		15	1	3	6	5
37	Loches		40	1	1	22	16
40	Dax		7	1	5	1	0
51	Châlons-en-Champagne		7	1	0	4	2
52	Chaumont		25	1	2	15	7
58	Nevers		50	1	3	15	31
62	Béthune		30	2	9	18	1
63	Riom		14	1	0	8	5
65	Tarbes		9	1	2	4	2
89	Joigny		9	1	2	4	2
4	Digne-les-Bains		25	1	2	15	7
46	Cahors		45	2	7	33	3
	TOTAL	494	670				

b. Le tableau ci-après présente l'évolution globale des emplois liées aux opérations de relocalisations pour chaque département au titre des exercices 2021 et 2022.

DÉPARTEMENT		RELOCALISATIONS 2021	RELOCALISATIONS 2022	TOTAL
01	AIN		-1	-1
02	AISNE		10	10
03	ALLIER		-1	-1
04	ALPES HTE PROVENCE		25	25
05	HAUTES ALPES			
06	ALPES MARITIMES	-4	-23	-27
07	ARDECHE	21		21
08	ARDENNES			
09	ARIEGE			
10	AUBE		10	10
11	AUDE	-5	-1	-6
12	AVEYRON		35	35
13	BOUCHES DU RHONE	-32	-42	-74
14	CALVADOS	-1		-1
15	CANTAL			
16	CHARENTE		50	50
17	CHARENTE MARITIME	-1	-1	-2
18	CHER			
19	CORREZE			
21	COTE D'OR	-3		-3
22	COTES D'ARMOR		9	9
23	CREUSE		10	10
24	DORDOGNE	24	-1	23
25	DOUBS	6	39	45
26	DROME	-11	50	39
27	EURE		25	25
28	EURE ET LOIR	19	10	29
29	FINISTERE	-1	39	38
2A	CORSE DU SUD	-7	-1	-8
2B	HAUTE CORSE		-1	-1
30	GARD	-1		-1
31	HAUTE GARONNE	-9	-50	-59
32	GERS			
33	GIRONDE	-33	-30	-63
34	HERAULT	-29	-17	-46
35	ILLE ET VILAINE	3	19	22
36	INDRE			
37	INDRE ET LOIRE	18	37	55
38	ISERE	-3	-5	-8
39	JURA	35		35

DÉPARTEMENT		RELOCALISATIONS 2021	RELOCALISATIONS 2022	TOTAL
40	LANDES		7	7
41	LOIR ET CHER			
42	LOIRE	10	16	26
43	HAUTE LOIRE			
44	LOIRE ATLANTIQUE	22	-13	9
45	LOIRET	-1		-1
46	LOT		45	45
47	LOT ET GARONNE		-1	-1
48	LOZERE	20		20
49	MAINE ET LOIRE	-7		-7
50	MANCHE		-1	-1
51	MARNE		6	6
52	HAUTE MARNE		25	25
53	MAYENNE	34		34
54	MEURTHE MOSELLE	-1		-1
55	MEUSE			
56	MORBIHAN	-1		-1
57	MOSELLE	-2	-2	-4
58	NIEVRE		50	50
59	NORD	-6	-30	-36
60	OISE	12	7	19
61	ORNE			
62	PAS DE CALAIS	49	28	77
63	PUY DE DOME	-20	14	-6
64	PYR. ATLANTIQUES	36	5	41
65	HAUTES PYRENEES		9	9
66	PYR. ORIENTALES		-1	-1
67	BAS RHIN	-12	-6	-18
68	HAUT RHIN	-1	-1	-2
69	RHONE	-29	-45	-74
70	HAUTE SAONE			
71	SAONE ET LOIRE	38	-1	37
72	SARTHE	-4	-1	-5
73	SAVOIE		-1	-1
74	HAUTE SAVOIE	-1	-1	-2
75	PARIS	-45	-58	-103
76	SEINE MARITIME	-7	-2	-9
77	SEINE ET MARNE	-3	-12	-15
78	YVELINES	-34	-37	-81
79	DEUX SEVRES		-1	-1
80	SOMME	-5	1	-4
81	TARN		-1	-1

DÉPARTEMENT		RELOCALISATIONS 2021	RELOCALISATIONS 2022	TOTAL
82	TARN ET GARONNE			
83	VAR	-2	-2	-4
84	VAUCLUSE		-1	-1
85	VENDEE	-1		-1
86	VIENNE		-1	-1
87	HAUTE VIENNE	40	6	46
88	VOSGES	20	25	45
89	YONNE		9	9
90	TERR. DE BELFORT			
91	ESSONNE	-2	-22	-24
92	HTS DE SEINE	-7	-41	-48
93	SEINE SAINT DENIS	-2	-4	-6
94	VAL DE MARNE	-3	-28	-31
95	VAL D'OISE	-1	-14	-15
971	GUADELOUPE		-1	-1
972	MARTINIQUE	-6	-1	-7
973	GUYANE			
974	REUNION	-1	-2	-3
	DISI 69		15	15
TOTAL ¹¹		63	130	183

III. Opérations de transferts du MTES au titre des taxes d'urbanisme

Le transfert des taxes d'urbanisme donne lieu au transfert de 6 emplois budgétaires du MTES vers la DGFIP au titre de 2022 et à l'implantation de 16 emplois, dont deux par inter-région. Les directions d'accueil seront prochainement définies à partir du recensement en cours des agents volontaires du MTES par département.

11h05 emplois des SAPF provisoirement rattachés au SDNC